

DÉPARTEMENT : OISE

Senlis

SAGEBA

Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte 54

Nombre de membres en exercice 54

Nombre de membres Présent 39

Date de convocation 05/03/2021

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 05 mars 2021.

Membres en exercice : 54

Décisions GEMA - Membres en exercice : 22

Décisions SAGE - Membres en exercice : 38

Présents : 39 Votants : 36

Présents : 14 Votants : 16

Présents : 29 Votants : 24

Quorum : 34

Secrétaire de séance : M. Tony BATON

Étaient présents :

Représentants des communes : Mme NIQUET, M. G. LECAILLON, M. KUDLATY, M. HERBETTE, M. ANDRIN, Mme. PEIX, M. LECLERE, M. LECHEVALIER, Mme AGOGUE, Mme MERON, M. BATON, M. MASSON, M. PIQUANT, M. THIERRY, M. MICHALOWSKI

Présents en visio-conférence : Mme WOLSKI, M. FADDA, M. BOUDSOCQ, M. ODENT, M. DUBOIS, M. USAI, Mme RANSON, M. GILLET, M. PARMENTIER

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY, M. MARTIN, M. BRIATTE

Présents en visio-conférence : Mme DANNEEL, Mme VERCLEYEN, M. PROFFIT, M. FAYOLLE

Représentants de la CCRV : M. CANTOT, M. DAVIN, M. NELATON

Représentants de l'ARC : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE, M. VERDRU

Présents en visio-conférence : M. ARNOULD

Pouvoir de M. GAGE à M. HAUDRECHY

Pouvoir de Mme TARDIVEAU à M. MARTIN

Les autres pouvoirs reçus ne sont pas valables.

Étaient excusés : Mme DEBRAY et M. CHAUVIN

M. HENRION était présent en tant qu'observateur pour la commune de Gilocourt.

Le président annonce l'installation de M. BRIATTE, délégué titulaire de la commune de Morienvall.

Le président salue les élus présents à distance grâce à la visio conférence.

1. Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 09 février 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 09 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

M. BATON prend la parole et indique qu'il y a eu une erreur commise sur la désignation du secrétaire de séance.

En effet, M. COMMERE avait également pris part à la candidature de ce poste et c'est ce dernier qui a été nommé sans que M. BATON ne soit au courant.

M. BATON est donc nommé secrétaire de séance pour le conseil du jour.

M. BATON ajoute qu'avec l'envoi des documents de préparation du conseil syndical le matin même, il est difficile pour les élus de pouvoir en prendre connaissance dans de bonnes conditions.

M. HAUDRECHY s'en excuse.

2. D202113 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Le président en charge du budget présente le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Section dépenses de fonctionnement

Cette section comprend les charges générales incluant l'entretien, la maintenance des équipements, le carburant, la communication, l'affranchissement du courrier, la téléphonie, la location des locaux, etc. pour un montant de 36 209,02€, soit 12% des dépenses de fonctionnement.

Viennent ensuite les charges de personnel avec la prise en charge des salaires et des charges, la participation pour le ménage des locaux, la médecine du travail, l'adhésion au CNAS pour un montant de 153 204,52 €, soit 49% des dépenses en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement incluent également les indemnités, frais de mission et frais de formation des élus, pour un montant de 6 261,64€ ; soit 2% des dépenses de fonctionnement.

Reste la dotation aux amortissements qui correspond aux écritures d'amortissement des dépenses d'investissement pour un montant de 116 041,83€ soit 37% des dépenses de fonctionnement.

Le montant total de cette section s'élève à 311 717,01€.

Section recettes de fonctionnement

Cette section comprend les subventions perçues de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les postes des agents, les travaux d'entretien et la communication. Ce montant s'élève à 119 084€, soit 30% du montant total des recettes de fonctionnement.

Apparaissent également les subventions perçues du département pour l'entretien urgent des cours d'eau, pour un montant de 8 836,80€ soit 2% des recettes de fonctionnement.

Le SAGEBA perçoit également les participations des EPCI pour la compétence GEMA pour un montant de 88 465,94€, soit 23% des recettes de fonctionnement, ainsi que les participations des communes et de l'ARC pour la compétence SAGE pour un montant de 17 422,33€, soit 5% des recettes de fonctionnement.

Nous comptabilisons également les amortissements des subventions reçues qui correspondent aux écritures d'amortissement des subventions d'investissement, pour un montant de 80 906,20€, soit 21% des recettes en investissement.

Vient enfin le report du solde antérieur positif pour un montant de 75 899,58€, soit 19% du montant total des recettes en fonctionnement.

Le montant total de cette section s'élève à 391 295,31€.

Section dépenses d'investissement

Cette section comprend les amortissements des subventions reçues pour un montant de 80 906,20€, soit 45% des dépenses d'investissement.

Nous trouvons également différentes opérations telles que le réseau de mesures, pour un montant de 11 172 €, soit 6% des dépenses d'investissement, la restauration des rus Moise et Noir, pour un montant de 85 880,40€, soit 48% des dépenses d'investissement, puis l'équipement qui correspond à l'achat de matériel informatique et bureautique, pour un montant de 1 080,25€, soit 1% des dépenses totales d'investissement.

Le montant total de cette section s'élève à 179 038,85€.

Section recettes d'investissement

Cette section comprend les écritures d'amortissement des dépenses d'investissement pour un montant de 116 041,83€, soit 33% des recettes d'investissement.

Nous retrouvons également dans cette section, les subventions de l'agence de l'eau-Seine Normandie qui comprend les études, les travaux et la communication, pour un montant de 55 409€, soit 16% des recettes d'investissement.

Pour terminer, y figure également le solde d'investissement reporté pour un montant de 180 201,92€, soit 51% du montant total des recettes d'investissement.

Le montant total de cette section s'élève à 351 652,75€.

Pour synthétiser le compte administratif 2020

Pour la section fonctionnement

Le montant voté en 2020 pour la partie fonctionnement était de 1 019 178,35€ en dépense. Finalement, il a été consommé 311 717,01€.

Pour les recettes, il a été voté un montant de 942 878,70€ et 315 395,73€ ont été consommés.

L'excédent antérieur de 2019 s'élève à la somme de 75 899,58€.

Le montant du résultat de l'exercice voté en 2020 s'élève à -76 300€. Le résultat du compte administratif est de 3 678,72€.

L'excédent 2020 reporté en 2021 s'élève à la somme de 79 578,30€.

Pour la section investissement

Le montant voté en 2020 est de 508 865,84€ en dépense et pour un réalisé de 179 038,85€.

Pour les recettes, il a été voté un montant de 330 338,64€ et nous avons une consommation en 2020 de 171 450,83€. Cela s'explique par le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID 19 (moins de dépenses – moins de travaux, et donc moins de recettes perçues).

L'excédent antérieur reporté de 2019 était de 180 201,92€.

Le montant du résultat de l'exercice voté en 2020 s'élève à -178 527,20€. Le résultat de l'exercice 2020 est en réalité de -7 588,02€.

L'excédent 2020 reporté en 2021 s'élève à la somme de 172 613,90€.

M. ARNOULD demande si la différence constatée entre le budget voté et le réalisé est due au COVID.

Le président répond par l'affirmative et ajoute que cette différence est également dû au fait que le poste de direction, qu'occupe actuellement Mme DENTEL, a été vacant pendant 4 mois sur l'année 2020.

M. GILLET constate que sur le compte administratif n'est pas indiqué le même montant dans les dépenses votées en 2020 que sur la présentation power point. Il demande alors si cela vient du fait que nous n'ayons pas inclus les dépenses imprévues sur notre document.

Mme DENTEL lui indique que les dépenses imprévues mises en prévisionnel dans le budget supplémentaire 2020 n'ayant pas été consommées, il a été choisi de ne pas les faire apparaître sur le document de présentation.

Le président ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, sort de la salle.

M. DAVIN, vice-président prend alors la relève le temps du vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2020 établi par le président
- **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour 2020 par le trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. HAUDRECHY revient.

3. D2021014 - Approbation du montant des cotisations des participations des collectivités (compétence SAGE et GEMA) 2021

M. le président présente la proposition des cotisations SAGE et GEMA de l'exercice 2021, qui ne prévoit pas d'augmentation des participations par rapport aux années 2018, 2019 et 2020.

Les EPCI-FP participeront pour la compétence GEMA hauteur de 80% des participations, soit 14 730,87€ pour l'ARC, 54 104,76€ pour la CCPV et 15 874,96€ pour la CCRV.

Soit un total de 84 710,58€.

Mme DENTEL indique qu'elle a souhaité rappeler comment le montant des cotisations est déterminé. Ainsi, elle explique que deux critères sont pris en compte, le critère population et le critère superficie. Ceux-ci ramenés au pourcentage du bassin, donnent le montant de la participation.

M. BRIATTE prend la parole et demande si l'ARC et les autres EPCI ont donné leur accord pour le montant de ces participations.

Mme DENTEL explique que ces montants seront mis en délibération juste après la présentation.

M. ARNOULD, délégué du SAGEBA à l'ARC et en charge de la compétence GEMA au sein de l'ARC, intervient et indique que les montants des participations restant inchangés depuis plusieurs années, le vote pour cette délibération ne devrait pas poser de problème.

Les communes et l'ARC participeront à hauteur de 20% pour le SAGE, soit 21 177,64€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le projet de participations 2021 des collectivités

4. D202116 - Vote sur l'affectation des résultats 2020

Le président indique que deux opérations sur 2020 apparaissent comme des restes à réaliser pour un montant total de 52 248,00€ :

- Etude et maîtrise d'œuvre des travaux Moise et Noir
- Travaux Moise et Noir.

Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	3 678,72€
Un excédent reporté de	75 899,58€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	79 578,30€

Un excédent d'investissement de	172 613,90€
Un déficit des restes à réaliser de	53 709,60€
Soit un excédent de financement de	118 904,30€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 : excédent de	79 578,30€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	79 578,30€

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de	172 613,90€
---	-------------

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité l'affectation des résultats 2020

5. D202115 - Vote du budget primitif 2021

Le président présente le budget primitif 2021

Section dépenses de fonctionnement

Cette section comprend les charges générales incluant l'entretien, la maintenance des équipements, le carburant, la communication, l'affranchissement du courrier, la téléphonie (mise à disposition pour les 4 agents techniques d'un abonnement téléphonique plus la connexion internet sur mobile), la location des locaux, l'abonnement à Microsoft professionnel afin de pouvoir bénéficier d'un calendrier et d'un réseau partagés, des formations multiples pour les agents administratifs et techniques, etc. pour un montant de 669 132,60€, soit 67% des dépenses de fonctionnement.

Viennent ensuite les charges de personnel avec la prise en charge des salaires et des charges (augmentation des heures de la secrétaire comptable de 15 à 24 heures, revalorisation des salaires des agents suite à la proposition validée en 2019 et non appliquée, subvention de 50 à 80% pour le poste de technicien rivière, et deux ingénieurs à 80% et un à 50%), la participation pour le ménage des locaux, la médecine du travail, l'adhésion au CNAS pour un montant de 183 110€, soit 18% des dépenses en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement incluent également les indemnités, frais de mission et frais de formation des élus, pour un montant de 15 752€ (revalorisation des indemnités des élus), soit 2% des dépenses de fonctionnement.

Reste la dotation aux amortissements qui correspond aux écritures d'amortissement des dépenses d'investissement pour un montant de 130 000€ soit 13% des dépenses de fonctionnement.

Le montant total de cette section s'élève à 998 044,88€.

M. BRIATTE prend la parole et demande si nous ne prévoyons pas de dépenses imprévues. Mme DENTEL explique que les années précédentes les dépenses imprévues étaient bien budgétisées, mais que malheureusement, au regard des recettes disponibles pour l'année 2021, il était impossible de le faire sur cet exercice. Mais il est précisé que les dépenses ont été listées au plus près de la réalité.

M. GILLET demande pourquoi il n'y a pas de charges sociales dans le budget ? Mme DENTEL explique que dans le budget, toutes les charges sociales ont été globalisées pour un montant de 54 500€, en attendant d'échanger avec la trésorerie afin de voir comment répartir cette somme sur les différentes lignes.

M. ARNOULD intervient et demande pour quelles raisons le montant des charges générales (669 132,60€) est si élevé par rapport aux années précédentes ?

M. HAUDRECHY indique que concernant les travaux du Berval pour un montant de 617 000€, le SAGEBA demandera une subvention européenne (FEDER). Cette subvention doit-être imputée en dépense de fonctionnement.

Section recettes de fonctionnement

Cette section comprend les subventions perçues de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les postes des agents, les travaux d'entretien et la communication. Ce montant s'élève à 592 728,31€, soit 59% du montant total des recettes de fonctionnement.

Apparaissent également les subventions perçues du département pour l'entretien urgent des cours d'eau, pour un montant de 6 800€ soit 1% des recettes de fonctionnement.

Le SAGEBA perçoit également les participations des EPCI pour la compétence GEMA pour un montant de 88 465,94€, soit 9% des recettes de fonctionnement, ainsi que les participations des communes et de l'ARC pour la compétence SAGE pour un montant de 17 422,33€, soit 2% des recettes de fonctionnement.

Nous comptabilisons également les amortissements des subventions reçues qui correspondent aux écritures d'amortissement des subventions d'investissement, pour un montant de 93 000€, soit 9% des recettes en investissement.

Viennent s'ajouter les subventions versées par le FEDER pour la réalisation des travaux au Berval, pour un montant de 60 000€, soit 6% des recettes en investissement.

Il faut également comptabiliser les produits exceptionnels pour un montant de 60 000€, soit 6% du montant des recettes de fonctionnement.

Vient enfin le report du solde antérieur positif pour un montant de 79 578,30€, soit 8% du montant total des recettes en fonctionnement.

Le montant total de cette section s'élève à 988 044,88€.

M. PROFFIT demande s'il est vraiment pertinent de passer par le FEDER pour la réalisation des travaux au Berval, car cela ne nous permet pas de récupérer la FCTVA à hauteur de 90 000 €.

M. LETOT explique que dans tous nos projets actuels, il est stipulé dans les conventions que nous ne récupérons pas la TVA. Nous sommes donc subventionnés sur des montants TTC. Nous ne perdons donc pas 90 000 €.

M. PARMENTIER s'interroge sur ce que comprend le montant de 60 000 € des produits exceptionnels.

Mme DENTEL explique qu'il s'agit de la participation des deux propriétaires des zones humides au Berval qui ont souhaité aider au financement des travaux à réaliser.

M. PARMENTIER souligne qu'il est important de mettre en avant cette information afin de montrer l'implication de ces deux propriétaires.

Section dépenses d'investissement

Cette section comprend les amortissements des subventions reçues pour un montant de 93 000€, soit 17% des dépenses d'investissement.

Nous trouvons également différentes opérations telles que le réseau de mesures, la restauration des rus Moise et Noir, puis l'équipement qui correspond à l'achat de matériel informatique et bureautique, pour un montant total de 468 080€, soit 83% des dépenses totales d'investissement.

Le montant total de cette section s'élève à 561 050,20€.

Détail des dépenses d'investissement:

- Etude de ruissellement – provision (SAGE) pour un coût de 70 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 14 000€.
- Le réseau de mesures 2020 (SAGE) pour un coût de 9 242€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 1 848,40€.
- Le réseau de mesures 2021 (SAGE) pour un coût de 12 500€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA 2 500€.
- Le suivi piézométrique (SAGE) pour un coût de 9 073,60€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 1 814,72€.
- Le moulin de Glaignes : étude (GEMA) pour un coût de 20 000,00€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 4 000,00€.
- Le moulin de Glaignes : maîtrise d'œuvre des travaux (GEMA) pour un coût de 15 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 40 % et un reste à charge pour le SAGEBA de 9 000€.
- Le moulin de Glaignes : travaux (GEMA) pour un coût de 60 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 40% et un reste à charge pour le SAGEBA de 36 000€.
- Les rus Moise & Noir : programme de suivi des travaux (GEMA) pour un coût de 1 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 200,00€.
- Les rus Moise & Noir : travaux (GEMA) pour un coût de 52 248,00€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et reste à charge pour le SAGEBA de 10 449,60€.
- Les rus Moise & Noir : étude et maîtrise d'œuvre (GEMA) pour un coût de 1 461,60€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et reste à charge pour le SAGEBA de 292,32€.
- Enquêtes publiques / PPRE et Berval (GEMA) pour un coût de 20 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 4 000€.
- Le Berval : étude + maîtrise d'œuvre (GEMA) pour un coût de 17 000,00€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 3 400€.
- Le Berval : programme de suivi des travaux (GEMA) pour un coût de 35 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 7 000€.

- Moulin basse Automne avant-projet / projet (GEMA) pour un coût de 125 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 25 000€.
- PPRE tranche 1 : étude faune / flore (GEMA) pour un coût de 12 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 2 400€.
- La communication : vidéo au Berval (SAGE + GEMA) pour un coût de 5 000€ avec un taux d'aide de l'aesn de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 1 000€.
- L'équipement (SAGE+GEMA) pour un coût de 3 525€ sans aide de l'aesn.

Pour un coût total estimé à 468 050,20€ avec une aide de l'aesn de 341 620,16€ et un reste à charge pour le SAGEBA de 126 430,04€ soit 27 % du montant total des travaux.

M. BRIATTE prend la parole et demande à quoi correspond le coût de 1 461,60€ concernant la maîtrise d'œuvre des rus Moise et Noir.

M. HAUDRECHY explique qu'il s'agit du reste à réaliser de l'année 2020.

Mme DENTEL ajoute que les travaux pour un montant de 52 248 € sont eux aussi des restes à réaliser de l'année 2020 et que ces deux montants seront à facturer sur l'année 2021.

M. PROFFIT s'interroge sur le fait que l'aesn ne finance les travaux du moulin de Glaignes qu'à hauteur de 40%.

M. LETOT explique que les travaux étant moins ambitieux que d'autres, car il ne s'agit là que d'un aménagement, l'aesn prévoit de moins financer ce genre de projet.

M. PARMENTIER réagit en indiquant que dans le Nord, ce genre de travaux a déjà pu être financé à hauteur de 100% grâce à une ORE.

M. ARNOULD demande ce qu'est une ORE.

M. PARMENTIER nous informe qu'il s'agit d'une Obligation Réelle Environnementale, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement.

Section recettes d'investissement

Cette section comprend les amortissements qui correspondent aux écritures d'amortissement des dépenses d'investissement pour un montant de 130 000€ soit 18% du montant total des recettes d'investissement.

Viennent ensuite les subventions perçues de l'agence de l'eau Seine-Normandie, correspondant aux études, travaux et communication. Pour un montant de 426 236,48€, soit 58% du montant total des recettes d'investissement.

S'ajoute à cela la FCTVA, soit la récupération partielle de la TVA sur des dépenses antérieures, pour un montant de 200€.

Puis, le solde d'investissement reporté qui correspond au report du solde antérieur positif, pour un montant de 172 613,90€, soit 24% du montant total des recettes d'investissements.

Le montant total de cette section s'élève à 729 050,38€.

M. HAUDRECHY expose ensuite la synthèse de la section fonctionnement 2021 :

Nous retrouvons dans les dépenses

- les charges générales pour un montant de 669 132,60€
- les charges de personnels pour un montant de 183 110€
- les charges des élus pour un montant de 15 752€
- les amortissements pour un montant de 130 000€

soit un total pour la section dépenses de fonctionnement de 998 044,88 €

Nous retrouvons dans les recettes

- les subventions pour un montant de 719 578,31€
- les cotisations SAGE pour un montant de 21 177,64€
- les cotisations GEMA pour un montant de 84 710,58€
- les amortissements pour un montant de 93 000€
- les excédents antérieurs reportés 2020 pour un montant de 79 578,30€

soit un total pour la section recettes de fonctionnement de 998 044,88€

Le budget a pu être équilibré grâce aux excédents 2020 exceptionnels en raison de la crise sanitaire et du poste de direction qui est resté vacant pendant une période de 4 mois.

M. Haudrechy précise qu'il n'y a aucune marge de manœuvre possible car les dépenses et les recettes reflètent au plus proche la réalité.

Nous passons ensuite à la synthèse de la section investissement 2021 :

Nous retrouvons dans les dépenses

- travaux / études / analyses SAGE pour un montant de 100 815,60€
- travaux / études / analyses GEMA pour un montant de 358 709,60€
- autres COMMUNS (dépenses communes à la compétence SAGE et GEMA) pour un montant de 8 525€
- amortissements pour un montant de 93 000€

soit un total pour la section dépenses d'investissement de 561 050,20€.

Nous retrouvons dans les recettes

Virement de la section fonctionnement pour un montant de 0 €

Amortissements pour un montant de 130 000€

Subventions aesn pour un montant de 426 236,48€

Excédents antérieurs reportés 2020 pour un montant de 172 613,90€

soit un total pour la section dépenses d'investissement de 729 050,38€.

L'excédent prévisionnel à reporter pour 2022 sera de 168 000,18€.

M. GILLET demande si nous n'avons pas l'obligation d'avoir un budget équilibré.

M. HAUDRECHY explique que nous avons l'obligation d'avoir un budget de fonctionnement équilibré, mais que concernant le budget investissement, nous avons le droit à une marge de tolérance.

M. CANTOT prend la parole et questionne sur le processus de l'attribution des subventions de l'agence de l'eau.

Mme DENTEL répond que l'agence de l'eau fonctionne avec un programme d'investissement qui court sur une période de 6 ans. Actuellement, l'agence en est à son 11^{ème} programme qui prendra fin en 2022. Tous les montants de subventions des milieux aquatiques, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie, etc sont donc actés pour la durée de ce programme d'investissement.

Les taux de subventions sont actualisés lors de l'élaboration du nouveau programme (soit 2022-2027 pour le prochain).

Concernant notre thématique, les taux de subventions ont plutôt tendance à stagner voire augmenter, ce qui n'est pas forcément le cas pour les autres thématiques.

Nous passons ensuite à l'analyse financière de la section fonctionnement :

Nous pouvons constater que les cotisations annuelles du SAGEBA s'élèvent à 105 888,27€.

- L'équipe du SAGEBA est structurée de la manière suivante en 2021 :
 - Une directrice / ingénieur (SAGE + CTEC) (35h) ;
 - Une secrétaire-comptable (24h en 2021, 15h en 2020) ;
 - Deux ingénieurs (zones humides et eaux souterraines) (35h) ;
 - Un technicien (rivières) (35h).

Le financement de ces charges de personnel représente en 2021 36% des cotisations (soit 64 000€), contre 41% en 2020.

Synthèse des charges en dépense de fonctionnement pour l'année 2020 :

Les charges du personnel et des élus s'élèvent à un montant de 183 810€ ;

Les subventions AESN ont pour montant de 96 596,6€ ;

Soit un reste à charge pour le SAGEBA de 87 213,40€.

Synthèse des charges de fonctionnement pour l'année 2020 (hors Berval) :

Total des charges de fonctionnement (charges générales + personnels + élus) s'élève à 262 333,58€ ;

Total des subventions aesn a pour montant 160 636,80€ ;

Soit un reste à charge pour le SAGEBA de 101 696,78€.

Synthèse des charges en dépense de fonctionnement pour l'année 2021 :

Les charges du personnel et des élus s'élèvent à un montant de 198 862,28€.

Les subventions AESN ont pour montant de 119 800€ ;

Soit un reste à charge pour le SAGEBA de 79 062,28€.

Ce reste à charge représente 96% des cotisations annuelles du SAGEBA.

Cette différence entre les restes à charge 2020 et 2021 s'explique par l'augmentation de la subvention AESN de 50 à 80% pour le poste de technicien.

Synthèse des charges de fonctionnement pour l'année 2021 (hors Berval) :

Total des charges de fonctionnement (charges générales + personnels + élus) s'élève à 267 994,88€

Total des subventions aesn a pour montant 158 600€ ;

Soit un reste à charge pour le SAGEBA de 109 394,88€.

Ce reste à charge représente 103% des cotisations annuelles du SAGEBA.

Nous passons à présent à l'analyse financière de la section investissement :

Les cotisations annuelles du SAGEBA s'élèvent à 105 888,27€.

Le financement des travaux, études et analyses représente en 2021 27% des cotisations (soit 126 430,04€).

Questionnements

- Compte tenu des prochaines dépenses liées au PPRE 2022-2026 et au SAGE, la trésorerie actuelle du SAGEBA n'est pas suffisante.
- Le SAGE, révisé en 2016, doit-être mis en œuvre. Des actions sont à engager par le SAGEBA.
- Les dépenses de fonctionnement en 2021 ne sont pas couvertes par les recettes. Ce qui étaient également le cas les années précédentes. Ces dépenses étaient couvertes par les recettes et les excédents antérieurs. En 2021, toutes les dépenses de fonctionnement seront couvertes grâce à l'excédent exceptionnel de 2020. En 2022, l'excédent 2021 sera probablement trop faible pour couvrir les charges de fonctionnement 2022.

M. ARNOULD prend la parole et demande si concernant l'excédent reporté du budget fonctionnement, nous avons pu trouver des ressources extérieures, comme annoncé lors d'une précédente réunion.

M. HAUDRECHY intervient et explique qu'il y a des pistes, mais que pour le moment, faute de temps, rien n'a encore pu être finalisé.

Le budget est voté par nature, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Adopte** à l'unanimité, le budget primitif 2021.
- **Autorise** le président à signer les documents concernant ce dossier.

6. D2021012 - Délibération sur l'approbation du suivi des travaux au Berval

Dans le cadre des futurs travaux au Berval, un suivi approfondi doit-être mis en place en amont des travaux. Il est nécessaire de d'évaluer l'impact des travaux sur la qualité des cours d'eau et zones humides restauré, pour un montant de 35 000€ avec une prise en charge de l'agence de l'eau Seine-Normandie de 80%, soit un reste à charge pour le SAGEBA de 7 000€.

M. BRIATTE demande s'il est vraiment pertinent d'effectuer ces travaux au Berval si la qualité de l'eau de Wallu n'est pas optimale.

M. LETOT répond que le rôle du SAGEBA est dans un premier temps de travailler sur le contenant et non le contenu. Concernant la qualité de l'eau, nous passons par le biais de station d'épuration, de la gestion des eaux pluviales, du ruissellement, etc. compétences ne relevant

pas du SAGEBA. Les données ne sont pas optimales, mais une bonne qualité des invertébrés a été constatée, ce qui témoigne malgré tout d'une eau d'assez bonne qualité.

Le SAGEBA peut donc exercer son rôle en parallèle et donc travailler sur l'amélioration des habitats, pour recevoir, dans les prochaines années une eau de meilleure qualité suite à des interventions en assainissement, pluviales et ruissellement, par exemple.

Il est proposé au conseil d'approuver la réalisation de ce suivi.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Adopte** à l'unanimité cette délibération

Plannification des prochains rendez-vous

- La prochaine demi-journée de sensibilisation des élus avec pour thématique « Lutte contre les pollutions diffuses et aire d'alimentation de captage » s'est déroulée le jeudi 18 mars de 17h à 18h30 à Rosières.
- Le conseil syndical du 2^{ème} trimestre 2021 se tiendra le 08 juin 2021 à 18h30.
- Le conseil syndical du 3^{ème} trimestre 2021 se tiendra le 21 septembre 2021 à 18h30.

Informations diverses

Les activités du SAGEBA

- Concernant la lutte contre l'érosion et le ruissellement, une concertation sur la commune d'Haramont est engagée depuis novembre. Un plan d'actions est en cours d'élaboration.
- Une concertation sur les communes de Bonneuil-en-Valois, Eméville et Haramont a également été engagée début mars 2021. La première réunion a eu lieu le lundi 1^{er} mars 2021 à la CCPV.
Y étaient invités : la CCPV, la CCRV, la commune de Bonneuil-en-Valois, la commune d'Eméville, Haramont, ONF (excusé), le conseil départemental, la DDT Oise, l'agence de l'eau Seine Normandie et le SAGEBA.
- Une rencontre s'est tenue le jeudi 04 mars 2021 entre le président, les vice-présidents et les agents du SAGEBA afin de présenter les activités 2020 et les objectifs 2021.

L'assemblée est informée que lors du prochain conseil syndical, il sera proposé de mettre en place des commissions afin de faire participer les membres aux activités du SAGEBA.

Il s'agira de commissions ayant notamment pour thématiques les travaux, la communication, l'érosion et le ruissellement et les marchés publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20h05.

Président du SAGEBA,

Secrétaire de séance,

M. BATON

